



Rapport d'activité 2024



DÉPARTEMENT DE LA JEUNESSE,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SÉCURITÉ
Direction générale de l'enfance
et de la jeunesse



Le canton de Vaud fait face à une augmentation des enfants et des jeunes ayant besoin de protection. La nouvelle politique socio-éducative de protection des mineurs y répond en augmentant les capacités de suivi et d'accueil - le jour et la nuit.



Photo: ARC-Sieber

Bilan 2024

L'année écoulée a été riche en défis, mais aussi en réussites collectives et je suis fière de ce que nous avons accompli.

Ces réussites n'auraient pas été possibles sans la contribution de toutes et tous à la DGEJ. Plusieurs unités mènent, parallèlement à leur travail quotidien, des réformes importantes pour améliorer leur efficacité et leurs prestations, et je salue le travail de réorganisation qui demande beaucoup d'énergie et de capacité de changement.

S'il ne fallait relever que quelques succès, je dirais la nouvelle politique socio-éducative, avec une augmentation de 80 millions de francs sur les 4 prochaines années ; le colloque sur l'encouragement précoce rassemblant 200 professionnel-le-s du secteur ; la campagne de recrutement des familles d'accueil et le travail des jeunes passé-e-s par le système de protection pour aider la génération d'après.

Ce rapport d'activité survole ces avancées 2024 notables et bien d'autres, dans les domaines de la prévention socio-éducative, de la participation des enfants et des jeunes à la vie sociale et politique, ainsi que de la protection des mineur-e-s.

Enfin, je tiens à souligner l'engagement en faveur des enfants, manifesté au quotidien par les collaboratrices-teurs de la DGEJ.

Nous avons mis en place ces derniers mois plusieurs mesures visant à préserver la santé et la sécurité de notre personnel, ainsi qu'à améliorer les conditions d'intégration et d'encadrement.

Le travail auprès d'enfants et de familles en grande détresse représente une charge mentale importante et je remercie tant le personnel de la DGEJ que celui de tous nos partenaires dans le canton pour leur contribution essentielle.

Bonne lecture!

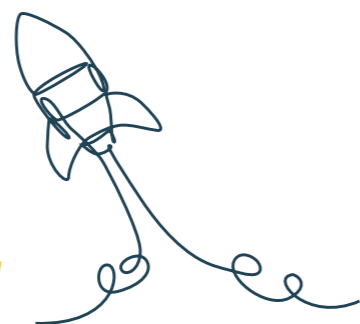
MANON SCHICK, Directrice générale,
Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ)

Chiffres clés 2024

Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ)

217 | **3** | **320**
millions de budget annuel | missions: prévention, participation, protection | collaboratrices et collaborateurs

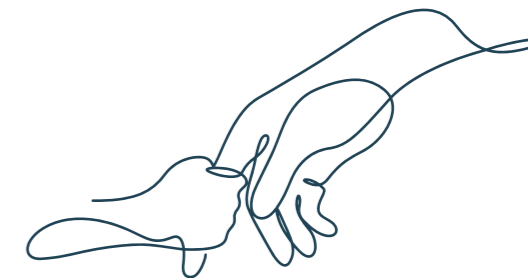
Participation



11 | conventions de subventionnement | **14** | projets de communes et d'associations visant le développement de la politique de l'enfance et de la jeunesse soutenus financièrement

19 | projets à but culturel, sportif ou social soutenus financièrement, portés par des jeunes | **30** | membres de la Commission des jeunes de 14 à 20 ans

Protection

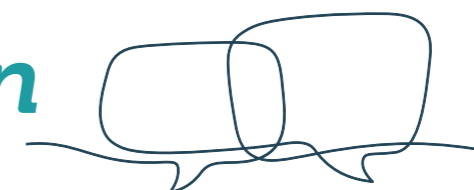


5 | Offices régionaux de protection des mineur·e·s (ORPM) | **1** | unité chargée des évaluations lors de séparations conflictuelles

1 | unité chargée de l'autorisation et de la surveillance des lieux d'accueil | **29** | contrats avec des institutions d'accueil

122 | prestations socio-éducatives (ambulatoire ou hébergement)

Prévention



31 | conventions de subventionnement | **39** | prestations réparties en 5 axes:

- 12** | encouragement précoce
- 9** | pôles éducatifs en milieu scolaire
- 5** | soutiens à la parentalité
- 7** | soutiens aux adolescent·e·s
- 6** | soutiens aux enfants et leurs familles dans des contextes de vie fragilisants

Les enfants et les jeunes dans le canton de Vaud en 2024

Sources: statistiques Vaud

164'429

mineur·e·s dans le Canton

249'532

0-25 ans



Les enfants ayant besoin de protection en 2024

8'598

enfants suivis par la DGEJ

88%

d'entre eux bénéficient, avec leurs parents, d'un encadrement socio-éducatif

12%

d'entre eux sont placés en foyer ou en famille d'accueil

159

familles d'accueil cantonales, dont 14 nouvelles familles d'accueil recrutées en 2024

3'558

enfants ont bénéficié d'un suivi de la DGEJ sur un mandat de justice

46

foyers



Que fait la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse ?

La DGEJ œuvre tout au long du parcours de vie des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans, et au-delà, pour fournir ou subventionner des prestations dans les domaines suivants:

www.vd.ch/dgej



La mission triple de la DGEJ pour les enfants et les jeunes

Participation

Encourager la promotion d'un environnement favorable à leur développement.

Prévention

Réduire les difficultés socio-éducatives des mineur-e-s.

Protection

Intervenir lorsqu'un enfant est en situation de mise en danger.



Protection

Activités 2024

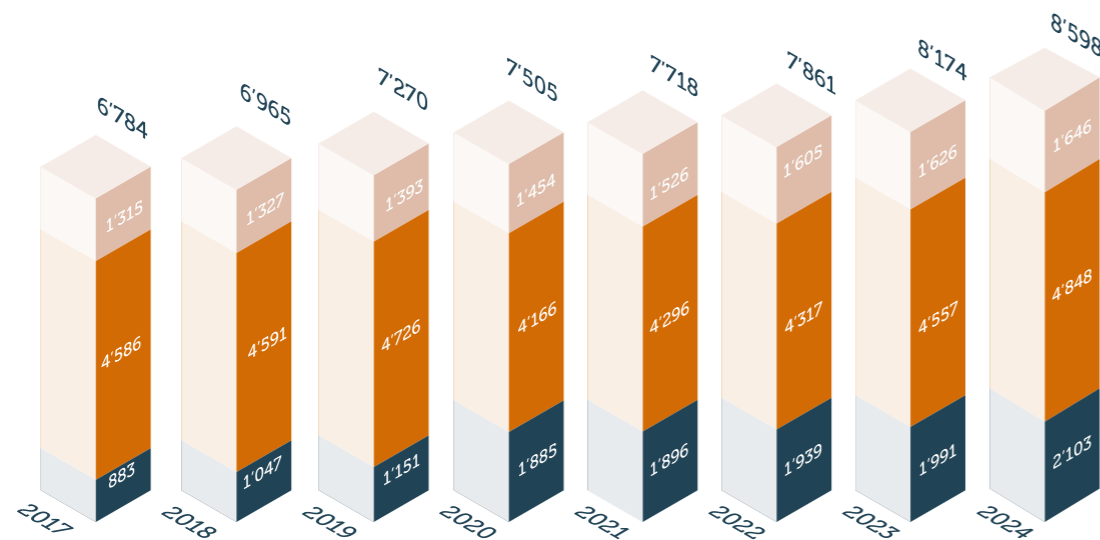
Davantage d'enfants ont besoin de protection

Le nombre d'enfants suivis par la DGEJ était de 8'598 en 2024, ce qui équivaut à une augmentation massive. Cela représente en effet une augmentation d'environ 5% par rapport à 2023.

Cette augmentation s'explique par une meilleure détection des situations de maltraitance par les professionnel-le-s et l'augmentation démographique dans le canton de Vaud. D'autre part, davantage de situations restent ouvertes d'une année à l'autre, ce qui est un indicateur de la complexité des situations.

Répartition des mineurs suivis par la DGEJ par tranches d'âge

- 0 - 6 ans
- 7 - 15 ans
- 16 ans et +

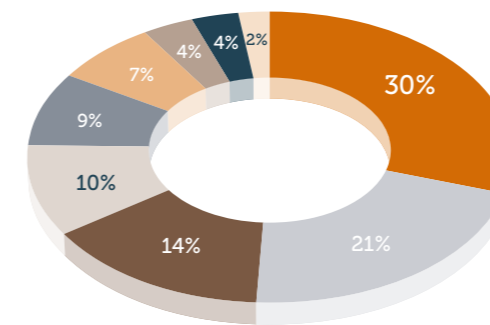


3'392 situations annoncées à la DGEJ

Comme en 2023, la violence domestique intra-familiale, les négligences ou carences des parents vis-à-vis de leur enfant, ou encore les mauvais traitements physiques représentent deux tiers des motifs de signalements d'enfants auprès de la DGEJ. On constate toutefois, ces trois dernières années, une augmentation des mises en danger par elles-mêmes des personnes mineures.

Répartition des nouvelles situations annoncées en 2024, par motif

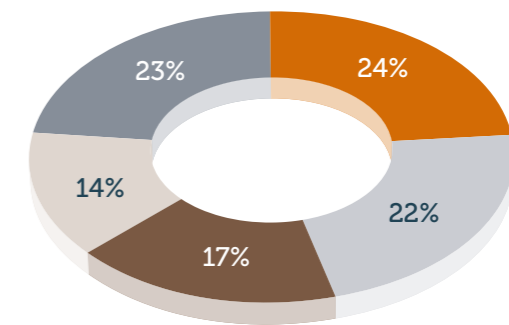
- Violence domestique
- Négligences - carences
- Mauvais traitements physiques
- Mise en danger du mineur par lui-même
- Circonstance entravant la capacité parentale
- Problèmes de droit de visite
- Difficultés éducatives
- Mauvais traitements psychiques
- Acte d'ordre sexuel



Répartition des nouvelles situations annoncées en 2024, par provenance

- Médecins
- Police
- Ecoles
- Autorité judiciaire
- Autres: parents, service social, connaissances

Les médecins, la Police et les écoles sont les trois sources de signalement principales.



80 millions pour la protection de l'enfance et une nouvelle Politique socio-éducative

Pour répondre à l'augmentation importante du nombre d'enfants qui ont un besoin de protection et face à des situations de plus en plus complexes, le Conseil d'Etat a renforcé la politique en matière de protection des mineurs avec une enveloppe budgétaire supplémentaire de 80 millions de francs sur les quatre prochaines années.

Des mesures ambitieuses sont prévues pour augmenter la capacité d'hébergement des foyers et adapter l'offre de prestations ambulatoires afin d'assurer durablement la qualité de la prise en charge sur l'ensemble du territoire.

Qu'est-ce que la politique socio-éducative ?

C'est la planification des prestations de protection de l'enfance et le financement des institutions privées chargées de les délivrer.

Prestations résidentielles: la surveillance, le développement et le financement des 29 institutions (46 foyers) subventionnées à 100% et des familles d'accueil.

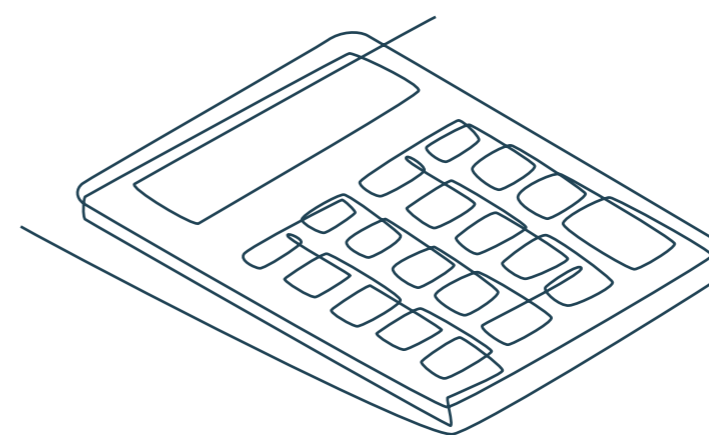
Prestations socio-éducatives dites ambulatoires: les interventions à domicile d'éducateurs et éducatrices, l'accueil socio-éducatif de jour, les droits de visite médiatisés.

Collaboration renforcée avec l'AVOP

La DGEJ et l'Association vaudoise des organisations privées pour personnes en difficulté (AVOP) ont élaboré une feuille de route commune afin de stabiliser les institutions du domaine de la protection de l'enfance, confrontés à d'importantes difficultés de recrutement. Une meilleure dotation de ces institutions doit leur permettre, dès 2025, un meilleur fonctionnement et une plus grande autonomie.

Augmentation des salaires des éducateurs-trices en foyer

Le Conseil d'Etat a décidé avec les partenaires sociaux d'allouer 24 millions pour revaloriser les salaires de tout le secteur social parapublic en 5 ans, ajoutés aux 15 millions déjà alloués en 2023.



6

séances
d'information

205

personnes
présentes

14

nouvelles familles
d'accueil en 2024

15

familles en cours
d'évaluation
début 2025

Campagne de recrutement de nouvelles familles d'accueil

La DGEJ a mené en 2024 une campagne de recrutement de nouvelles familles d'accueil, afin de répondre à l'augmentation du nombre d'enfants ayant besoin de protection.

Ayant vécu de nombreuses ruptures, ces mineur-e-s ont des parents qui ne peuvent s'occuper d'eux-elles momentanément ou de manière indéterminée. L'accueil familial leur offre un foyer stable pour grandir et s'épanouir en sécurité. Il est particulièrement adapté pour les enfants en bas âge et les placements à long terme.

www.devenir-famille-accueil.ch



Les familles d'accueil davantage soutenues par le Canton

Dès le 1^{er} juillet 2024, la DGEJ a mis en œuvre un nouveau système de forfait pour améliorer le système d'indemnisation des familles d'accueil du canton.

Cela a simplifié la gestion administrative et a augmenté en moyenne de 480 francs par mois le défraiement qui passe à 1'900 francs par mois pour couvrir l'augmentation des coûts de la vie associés à l'accueil d'un-e mineur-e. Ces mesures s'inscrivent dans la nouvelle politique socio-éducative du canton et répondent à un besoin exprimé par les familles d'accueil.



Consulter le
communiqué
de presse

La protection des mineurs c'est un devoir de l'Etat, quand les parents ne peuvent plus honorer cette obligation. La sécurité d'un enfant n'est pas négociable. Chaque besoin doit trouver une réponse adaptée.

VASSILIS VENIZELOS
Conseiller d'Etat





Dans la pratique de notre métier, il est essentiel de questionner et d'échanger pour affiner notre analyse des situations, notre posture, et notre collaboration avec les expert-e-s.



NATHALIE EVÉQUOZ
Responsable des ateliers méthodologie

Formations continues

La DGEJ met un point d'honneur à former ses collaboratrices et collaborateurs, à travers des formations internes ou développées avec des partenaires tels que la Haute école de travail social de Lausanne (HETSL) ou le Centre d'éducation permanente (CEP).

Les ateliers méthodologie se déroulant sur 3 jours pour les nouveaux-elles assistant-e-s sociaux-ales en protection des mineur-e-s (ASPM) en font partie. Ces formations ont pour but de sensibiliser les professionnel-le-s des cinq Offices de protection des mineur-e-s (ORPM) et de l'Unité évaluation et missions spécifiques (UEMS) à la méthodologie d'évaluation du danger encouru par le-la mineur-e, aux enjeux de la protection et de partager et d'échanger sur les bonnes pratiques et les expériences en cours.

Une feuille de route pour les mineurs non accompagnés

Le Canton renforce la prise en charge des requérant-e-s d'asile mineur-e-s non accompagné-e-s à travers une feuille de route dont la mise en œuvre repose sur la coopération entre les diverses instances (EVAM, SCTP, DGEJ), les équipes des services et les jeunes concerné-e-s.

La DGEJ y contribue en renforçant son rôle de surveillance, à travers le recrutement de deux personnes chargé-e-s d'évaluation des structures de l'EVAM qui s'assureront de l'application du concept socio-éducatif, en conformité avec les normes cantonales et fédérales.



Consulter le communiqué de presse

Visite du conseiller d'Etat à la Rambarde

Le 1^{er} novembre 2024, le conseiller d'Etat a visité deux foyers d'urgence ouverts 365 jours par an, gérés par la Fondation La Rambarde, le foyer Carrefour et le foyer de Cour à Lausanne.

Les éducateurs-trices travaillent à flux tendu pour protéger les enfants et les adolescent-e-s en les accueillant «dans l'heure» pour de l'hébergement ou pour des prestations de jour. En 2023, la Rambarde a accueilli 200 enfants et adolescent-e-s pour une durée moyenne de 3 mois et jusqu'à 9 mois maximum. En parallèle, elle a suivi 800 mineur-e-s et leur famille en ambulatoire. Le conseiller d'Etat effectue plusieurs visites de ce type chaque année pour prendre le pouls de la situation sur le terrain et rencontrer les acteurs-trices du système de protection de l'enfance dans le canton.

www.rambarde.ch



L'équipe de la Rambarde, en présence du conseiller d'Etat Vassilis Venizelos et de la direction de la DGEJ

Cinq Offices régionaux de protection des mineur-e-s (ORPM)

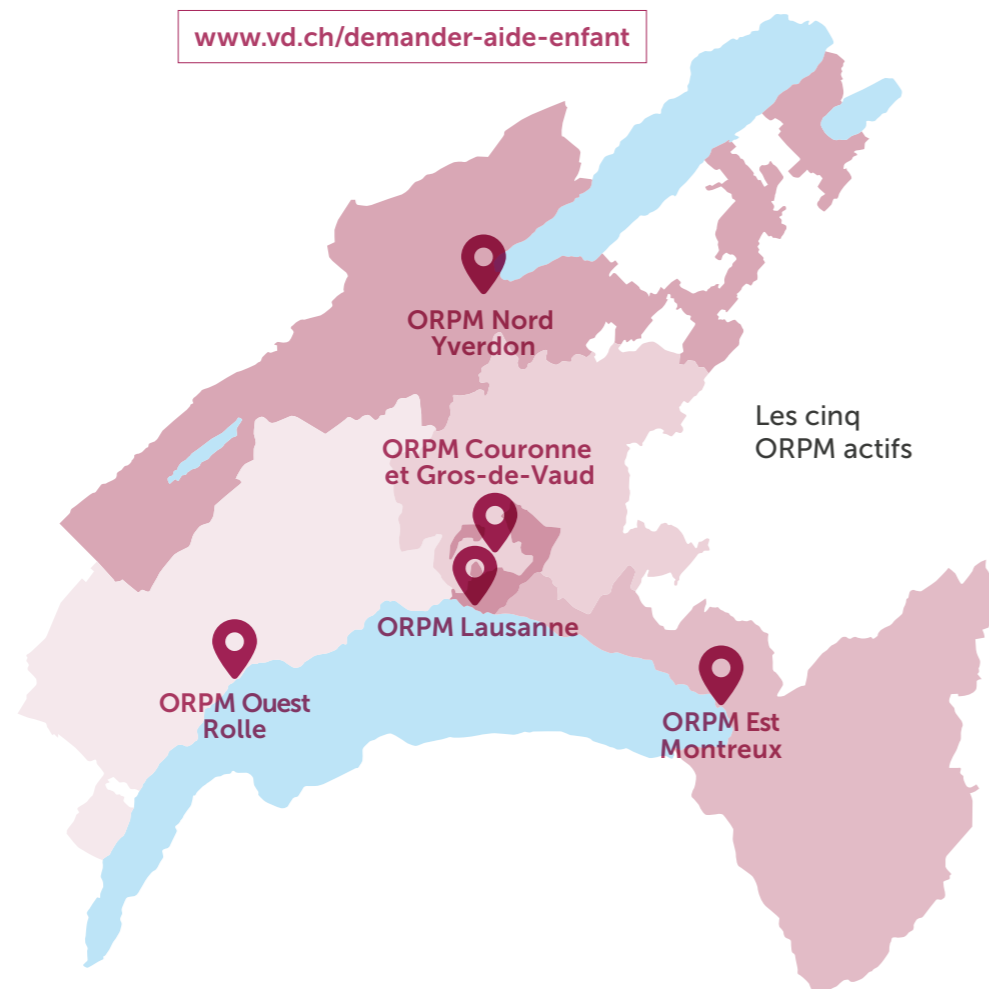
L'augmentation du nombre de situations suivies par la DGEJ et la croissance démographique continue du nombre d'enfants dans le canton ont nécessité une réorganisation en cinq Offices régionaux de protection des mineur-e-s (ORPM).

L'ORPM Couronne et Gros-de-Vaud est le dernier né. Il est situé provisoirement à Lausanne, dans l'attente de nouveaux locaux à Romanel-sur-Lausanne, dans le courant de l'année 2025.

www.vd.ch/orpm

www.vd.ch/signaler-mineur-danger

www.vd.ch/demander-aide-enfant



Déménagement de l'ORPM de Rolle

A la fin de l'année 2024, l'Office régional de protection des mineur-e-s (ORPM) de l'Ouest vaudois a déménagé dans de nouveaux bureaux au sein du business park A-one à Rolle.

Le transfert de plusieurs collaborateurs-trices de Lausanne à Rolle et l'exiguïté des locaux actuels ne permettaient plus d'accueillir les bénéficiaires et de travailler dans de bonnes conditions.

Les nouveaux bureaux ont été réaménagés pour intégrer les besoins d'espace et de sécurité en termes de protection des mineur-e-s et d'accueil de leur famille. Ce déménagement s'inscrit dans le cadre d'un programme de réforme interne de la DGEJ.

www.vd.ch/orpm

www.vd.ch/signaler-mineur-danger

www.vd.ch/demander-aide-enfant



Consulter l'article



Santé et sécurité au travail

Les mesures de sécurité au travail pour soutenir les 320 collaborateurs-trices: un contrat avec Intervention Crise et Prévention (ICP), la formation de l'ensemble du personnel DGEJ pour la gestion des personnes menaçantes avec la Police cantonale, et la Directive incidents critiques.

Projet pilote dans l'Est vaudois : consensus parental



Le projet pilote de consensus parental lancé par la DGEJ et l'Ordre judiciaire vaudois le 1^{er} janvier 2023 dans l'Est du canton a pour objectif de soutenir les séparations conflictuelles des parents, afin de protéger les enfants et de répondre à leurs besoins.

Le consensus parental propose une procédure judiciaire rapide ou des mesures d'accompagnement (médiation, soutien coparentalité, etc.) afin d'amener les parents qui se séparent ou divorcent à trouver des solutions à l'amiable dans l'intérêt de l'enfant. Le besoin d'aide des parents se ressent, puisque les séances d'information gratuites «Se séparer dans le respect des enfants» ayant lieu toutes les deux semaines à Vevey ne désemploient pas. Sur les deux ans du pilote, des centaines de personnes sont venues à ces séances d'information.

www.vd.ch/consensus-parental



Une journée dans la vie de...

Julien Mbaïminan



Responsable de mandats d'évaluation à l'UEMS, unité qui est chargée des évaluations dans les situations de divorce et de séparation, de l'exécution des mesures de protection dans le cas d'enlèvements d'enfants et des enquêtes ciblées.

- > En poste à la DGEJ depuis 2022
- > Julien a été commercial au Tchad, et dans l'événementiel en France, puis s'est reconverti à 44 ans dans le social. Il a effectué une formation de 4 ans à la HETSL en travaillant en parallèle dans un foyer pour personnes sourdes et aveugles.

Un lundi (pas) comme un autre

08:00 Je prépare les rencontres avec les parents.

Je réponds à certains courriels comme à un pédiatre, une enseignante, etc. 90%, j'ai un portefeuille de 10 mandats, ce qui correspond à 10 familles suivies en simultané sur une période de 4 mois.

10:00 Entretien avec un parent, une des étapes de l'évaluation.

La justice a mandaté notre Unité afin d'évaluer et de formuler des propositions quant à l'attribution de la garde et du droit de visite d'un enfant. Ce jour-là, je rencontre une mère pour entendre son récit et comprendre ses attentes concernant les droits parentaux. Lors de cet entretien, je fais en sorte de créer un climat de confiance. Mon objectif est que cette mère se sente à l'aise et pas jugée. C'est pourquoi je recentre toujours les discussions sur l'enfant. En fin d'entretien, je conviens avec elle d'une prochaine visite à son domicile en présence de son enfant, afin d'évaluer la relation mère-enfant et les conditions de vie.

// L'écoute, le dialogue et l'analyse des problématiques sont très importants dans notre profession. Sans cela, les situations risquent de se cristalliser au détriment des enfants.

12:00

Je m'entretiens avec un pédopsychiatre.

Celui-ci suit un enfant qui souffre d'un trouble de l'attention avec hyperactivité (TDAH) sévère, ayant des répercussions importantes sur ses apprentissages scolaires. Le médecin recommande un traitement pharmacologique, auquel le père s'oppose. Nous évoquons les implications que cette prise de médicament présente pour l'enfant. La mère réclame l'autorité parentale exclusive afin de pouvoir se déterminer seule sur les questions médicales. Après concertation avec ma hiérarchie, j'écris à la justice et sollicite par voie de mesures urgentes de limiter l'autorité parentale du père, mais uniquement sur les questions médicales. Si la justice prend cette décision, elle permettra à l'enfant de prendre sa médication afin d'améliorer ses capacités attentionnelles et réduire ses comportements impulsifs au quotidien.

12:30

Pause repas avec les collègues.

J'aime ces moments. On parle de nos familles et de nos loisirs, mais le plus souvent on parle de notre travail. Nous sommes une équipe très soudée. Face à des situations complexes, on échange beaucoup, on est appelés à se soutenir. Les dossiers sont attribués de manière individuelle, mais les hypothèses d'interventions sont posées à plusieurs et validées par la hiérarchie.



13:30

Je cherche une structure pour des visites médiatisées.

Un père souhaite accueillir son enfant d'un an à la maison, mais il subsiste un doute quant à son équilibre mental. En l'attente de l'expertise psychiatrique du père, je préconise des visites médiatisées afin de garantir la sécurité de l'enfant et d'éviter toute rupture du lien avec le père. La prestation à laquelle je pense est complète, mais grâce aux conseils d'une collègue je trouve une autre structure plus adaptée.

14:00

Je lis une lettre d'une maman en colère.

A travers un long courrier, une mère m'exprime son mécontentement et remet en cause ma proposition de reprise du lien entre son fils et son père, qu'il n'a pas revu depuis plus d'un an en raison du conflit parental. Les désaccords avec les parents sont fréquents et je m'efforce de leur expliquer mon positionnement, avec patience et bienveillance. Le dialogue reste donc toujours privilégié. Cela dit, c'est la justice qui prend les décisions finales.

15:00

Visite au domicile d'un parent dans le cadre d'une évaluation.

Il est l'heure de me rendre chez un parent. Les visites à domicile permettent d'évaluer l'environnement dans lequel l'enfant évolue, tout en observant ses interactions avec chacun de ses parents. C'est aussi un moment privilégié pour échanger avec les enfants sur la situation familiale, en tenant compte de leur âge et de leur capacité de discernement.

17:00

Je rentre car demain j'ai une audience importante.



Une journée dans la vie de... **Maité Denys**

Assistante sociale de protection des mineur-e-s (ASPM)
à l'Office régional de protection des mineur-e-s (ORPM)
à Lausanne.

➤ En poste à la Direction générale de l'enfance (DGEJ) depuis 2007
(18 ans) 21 ans d'expérience dans le socio-éducatif

//
Depuis 2007, je n'ai
jamais eu deux journées
qui se ressemblent.

// **Un jeudi (pas) comme un autre**

07:45 **Survol de mes emails et organisation**

08:05 **Entretien avec une famille avant la journée de travail des parents**

Objectif: faire un point sur leur adolescente en décrochage scolaire.

09:15 **Colloque d'équipe**

J'informe de la demande de conseils de l'Hôpital psychiatrique pour adolescents au sujet d'une jeune qui révèle avoir subi des attouchements. La décision de faire un signalement à la DGEJ et à la Justice de Paix est prise. Cela ouvre une procédure d'appréciation. On m'attribue un nouveau signalement à apprécier: une fratrie de 2 enfants témoins de violences conjugales au point que cela mettrait en péril leur développement.

11:15 **Intervision à l'ORPM**

Echanges entre collègues sur des situations nécessitant conseils.

12:30 **Sandwich avec les collègues dans la salle de pause**

Nous essayons généralement de parler d'autre chose que de notre travail mais nous sommes généralement rattrapés par celui-ci: Comment encourager les jeunes à retourner à l'école? Comment accompagner les familles en attendant qu'un-e éducateur-trice à domicile soit disponible? Que faire quand il n'y a pas de places en foyer? Est-ce qu'on connaît un-e psychologue qui prend encore des jeunes?

13:30 **Audience à la Justice de Paix de Lausanne**

Je présente mon rapport annuel sur l'accompagnement d'une famille dont les parents vivent une séparation extrêmement « conflictuelle », cela affecte l'enfant, qui présente des troubles du développement.

14:45 **Retour au bureau: demandes et rapports**

J'ai un moment, j'en profite. Je remplis une demande pour un éducateur à domicile. Je demande une intervention à l'équipe mobile en psychiatrie pour une intervention auprès d'un jeune qui refuse d'aller chez le pédopsychiatre. Je remplis le document de synthèse pour la Justice de Paix, à la suite d'un signalement pour des négligences auprès d'un enfant en bas âge.

16:15 **Contacts avec les parents et les jeunes**

J'appelle une maman pour m'assurer qu'elle a bien pris rendez-vous avec un pédiatre afin qu'une prise de sang soit faite à sa fille, qui est tout le temps fatiguée. Je prends des nouvelles de plusieurs ados suivis-ies par texto: Est-ce qu'ils sont bien allés à l'école? Comment ça s'est passé?

17:00 **Réseau au foyer d'accueil d'un jeune pour faire le point**

Je coordonne une réunion en présence du jeune, de la maman, du psychiatre, et de l'éducateur responsable. Je prends des nouvelles puis les professionnels prennent la parole. On ajuste les objectifs si besoin.

18:00 **Je quitte le bureau**

et tente de ne plus y penser jusqu'au lendemain matin 8h. Pour tenir longtemps dans ce travail, il faut savoir garder la porte de son bureau fermée en rentrant chez soi.



Prévention

Activités 2024

www.vd.ch/prevention-enfance-jeunesse

8'000
naissances

Dans le canton de Vaud, plus de 8'000 enfants naissent chaque année. Cela équivaut à 22 bébés par jour.



Consulter le communiqué de presse



Voir la vidéo du colloque sur la petite enfance



Voir la vidéo sur l'encouragement précoce dans le canton de Vaud

Colloque sur l'encouragement précoce

La DGEJ, en collaboration avec l'Office du médecin cantonal (OMC), a organisé un colloque sur l'encouragement précoce le 18 janvier 2024, en présence des deux conseillers d'Etat Rebecca Ruiz et Vassilis Venizelos et de 200 professionnel-le-s de la petite enfance.

Une partie considérable du développement physique, cognitif et affectif de l'enfant est en jeu durant les premières années de vie. La collaboration des professionnel-le-s et la multidisciplinarité sont dès lors essentielles pour aider les parents à mettre en place un environnement adéquat. En parallèle, des mesures de soutien aux parents ont été mises en place, avec le soutien à la ligne «Conseil au parents» de ProJuventute et les carnets d'adresses petite enfance, disponibles désormais dans un répertoire entièrement numérique.

Qu'est-ce que l'encouragement précoce ?

L'encouragement précoce vise à garantir à chaque enfant les conditions d'un développement harmonieux de la grossesse à l'entrée à l'école. Les parents ainsi que de nombreux professionnel-le-s y contribuent: sage-femme, infirmière, pédiatre, éducatrice et bien d'autres.

Carnets d'adresses petite enfance

Le répertoire d'adresses petite enfance est désormais consultable en ligne, et en version papier. Ce guide contenant 400 précieux contacts et liens utiles a pour objectif de soutenir les jeunes parents dès la grossesse et les accompagner dans le développement de leur enfant jusqu'à l'âge de 4 ans.

Il permet à toute personne de chercher une adresse utile dans le réseau vaudois – que ce soit dans les domaines de la santé, de l'éducation, des besoins particuliers, de l'administration, des urgences, ou des loisirs. Ces carnets sont le produit d'une collaboration DGEJ-DGS.



La version papier est disponible pour les quatre régions:

- > **Carnet Centre** pour la région Lausanne et environs
- > **Carnet Est** pour la région d'Aigle, Lavaux, Pays d'Enhaut et Riviera
- > **Carnet Ouest** pour la région de La Côte
- > **Carnet Nord** pour la région de la Broye, Gros-de-Vaud, Jura, Nord vaudois

Consultez, téléchargez ou commandez les carnets d'adresses sur:

www.vd.ch/carnet-petite-enfance



Formation des éducateurs-trices de foyer au jeu de cartes ciao.ch

Le jeu de cartes ciao.ch est un jeu pour les jeunes de 13 à 20 ans pour «parler de tout sans tabou». Les questions sont celles des jeunes posées sur le site ciao.ch, sur la sexualité, la santé mentale, l'argent, l'addiction, entre autres.

Pour se former et accompagner des discussions - parfois drôles, parfois délicates – près d'une cinquantaine d'éducateurs-trices de tous les foyers vaudois pour jeunes, de Nyon à Aigle, sont venu-e-s à la DGEJ en mai.

Ce jeu est un outil de prévention à disposition de tous-tes les professionnel-le-s travaillant auprès des jeunes.



Jeu de cartes
ciao.ch



Catalogue de prestation : enfants exposés aux violences domestiques

Le canton de Vaud recense en moyenne 560 signalements par an pour des situations de violence dans le couple, violence qui impacte les enfants. Vu l'ampleur du phénomène, la prévention et la lutte contre la violence domestique sont devenues une priorité cantonale et nationale.

Le cadre légal en vigueur reconnaît que les enfants ne sont pas que des témoins passifs de ces violences dans le couple, mais bien des victimes à part entière, et que les conséquences entravent leur développement psychique, émotionnel, cognitif et parfois physique.



Près de **30%**

des signalements d'enfants sont dus à leur exposition à de la violence domestique.



Ce guide, développé par la DGEJ et le BEFH, présente les prestations disponibles dans le canton de Vaud pour les enfants victimes de violence domestique. L'objectif est la protection du parent victime, pour qu'elle ou il puisse protéger son enfant, et la mise en place de mesures et prestations directes pour préserver l'enfant.



Télécharger
le catalogue

Participation

Activités 2024

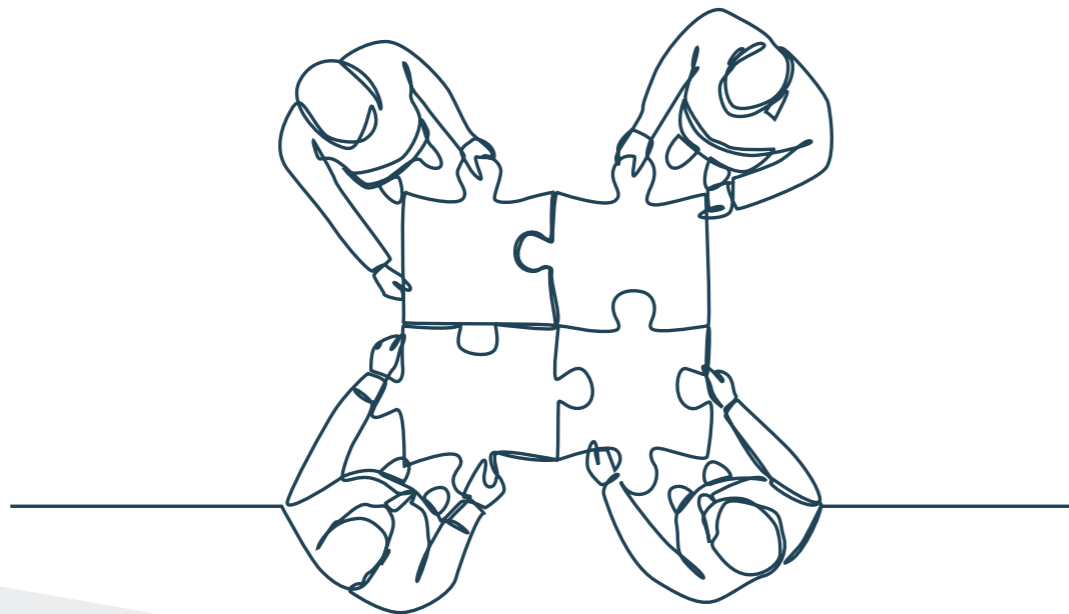
www.vd.ch/promotion-jeunesse

Première journée de la parentalité

En novembre, la DGEJ a réuni ses partenaires subventionnés pour échanger sur le soutien aux familles. L'objectif était de favoriser le partage de connaissances, d'encourager des collaborations et de discuter des enjeux communs.

Plusieurs pistes ont émergé, comme la création d'un répertoire pour les acteurs intervenant auprès des enfants de plus de 4 ans, l'organisation de rencontres régulières entre partenaires et l'implication des parents.

Les discussions ont mis en lumière des points essentiels: l'accessibilité des prestations, les limites dans l'articulation entre prévention et protection, et l'importance de valoriser le rôle des parents. Enfin, la nécessité de développer une vision commune sur l'enfance et la parentalité a été soulignée. Cette rencontre s'inscrit dans le rôle clé de la DGEJ à mettre en réseau les partenaires et à renforcer la cohérence des actions.



Deux brochures sur la participation de l'enfant

la DGEJ a réuni des jeunes passé-e-s par le système de protection des mineur-e-s du canton, pour qu'elles et ils transmettent leur expérience pour améliorer la prise en charge en intégrant leur point de vue. Les enfants deviennent des partenaires de l'intervention en protection créant ainsi un cercle vertueux.

www.vd.ch/delegue-jeunesse



La première brochure «**La protection expliquée par des jeunes pour les jeunes**» donne des informations aux enfants sur ce qui peut se passer lorsqu'on est suivi par la DGEJ. Elle vise notamment à rassurer sur le fait que recevoir un soutien à un moment de sa vie ne signifie pas «être un enfant à problème».

La deuxième brochure est un guide rassemblant les stratégies et pratiques participatives des assistant-e-s sociaux-ales en protection des mineur-e-s (ASPM) contenant notamment des «questions pense-bête» pour les visites à domicile. Ces deux documents, font désormais figure d'ouvrages de référence.



Rencontre de jeunes suivi-e-s avec le conseiller d'Etat

Le conseiller d'Etat en charge de la Jeunesse, Vassilis Venizelos, a rencontré plusieurs jeunes passé-e-s par le système de protection du Canton, et qui font désormais partie du Conseil des jeunes en protection.

Ces jeunes, aujourd'hui majeur-e-s, souhaitent faire entendre la voix des jeunes suivi-e-s et participer à l'amélioration de la prise en charge des enfants et des jeunes en protection. Ils et elles ont notamment réalisé une brochure: «La protection expliquée par des jeunes pour les jeunes», pour que les enfants qui «débarquent» dans le système de protection de l'enfance soient informé-e-s du processus dans un langage accessible. Elle contient des informations sur leurs droits, sur leurs relations avec leurs parents, sur le rôle des assistantes sociales et assistants sociaux et, sur la transition à la majorité. Ils et elles en ont profité pour émettre quelques recommandations et ont ensuite profité de la rencontre pour faire une visite du château Saint-Maire menée par le conseiller d'Etat en personne.



Télécharger
la brochure



Rencontre annuelle des communes : Incivilités impliquant des jeunes dans l'espace public

Nuisances sonores, déprédations, violences, etc. Comment réagir aux incivilités en tant que collectivité publique? Quelles sont les possibilités d'actions et les ressources à disposition pour faire face à ces situations?

Les représentant-e-s des communes ont été invité-e-s par la DGEJ, la Police cantonale, les Conseils régionaux de prévention et de sécurité (CRPS) et autres partenaires à une rencontre de présentations et d'échanges sur des situations concrètes, des préoccupations et des pratiques.

De la prévention à la répression, des exemples et des solutions ont été partagés lors d'une première partie en plénière en présence du Chef du Département en charge de la jeunesse et de la sécurité, Monsieur le conseiller d'Etat Vassilis Venizelos, puis lors d'ateliers participatifs avec des spécialistes de la sécurité et de la jeunesse, des communes et des jeunes ayant développé des mesures. La soirée a été conclue par une intervention des jeunes de la Commission de jeunes du Canton de Vaud (14-20 ans) qui ont fait part de leurs observations, besoins, attentes et solutions auprès des communes présentes.



Consulter
l'article



Rencontres de la Commission des jeunes du canton de Vaud

Les jeunes Vaudoises et Vaudois se mobilisent et échantent avec des responsables de la politique vaudoise et européenne.

Une délégation de la Commission des jeunes du canton de Vaud (Cdj-Vaud) a rencontré au printemps l'Ambassadeur de l'Union européenne en Suisse et auprès du Liechtenstein, M. Petros Mavromichalis. Au programme: une visite de Lausanne et quiz, pour tester les connaissances de l'ambassadeur sur la ville, et des discussions au sujet des bilatérales et des conflits géopolitiques actuels.

Puis, en automne la Cdj-Vaud a rencontré les chef-fe-s de groupe du Grand Conseil pour leur faire part de leurs préoccupations: sur la citoyenneté des jeunes et sur le besoin de revalorisation de la formation professionnelle.

www.cdj-vaud.ch



Politique cantonale enfance et jeunesse

Plus de 74 projets novateurs pour les enfants et les jeunes ont été soutenus financièrement par le Canton en cinq ans.

La Politique de l'enfance et de la jeunesse (PEJ) vise à avoir un impact dans cinq grands domaines : la participation, la promotion, la prévention, la protection et l'éducation.

Pour la mettre en œuvre, le Conseil d'Etat a institué une Commission composée d'un-e représentant-e des directions générales, services et offices appelés à y collaborer et a confié sa présidence à la DGEJ. Les communes et leurs faïtières, ainsi que des partenaires privés, sont associés aux réflexions sur des thématiques qui les concernent.

La Commission dispose notamment d'un budget annuel de CHF 400'000 pour soutenir des projets pilotes et/ou novateurs en faveur des enfants et des jeunes du canton. Depuis sa création en 2018 jusqu'en 2023, 74 projets à travers tout le territoire ont ainsi été soutenus pour un montant total de près d'un million de francs.



Le Comité jeunes et santé du CHUV

Le Comité jeunes et santé du CHUV

Démarche pionnière en Suisse, ce comité composé de jeunes de 10 à 25 ans ayant diverses expériences de soins permet de donner une voix et une place de partenaire aux adolescent-e-s et jeunes adultes dans le domaine de la santé, afin d'améliorer et d'adapter les pratiques de soins au plus près de leurs besoins. Le financement de la PEJ sur trois ans s'élève à 26'000 francs.

www.vd.ch/pej



Consulter le communiqué de presse

Cadre légal et Travail en réseau

Pour mener à bien sa mission, la DGEJ œuvre en étroite collaboration avec les professionnel·le·s du secteur de l'enfance et de la jeunesse: pédiatres, pédopsychiatres, écoles, travailleurs·euses, éducatrices·teurs sociaux de proximité, animateurs·trices socioculturel·le·s, les communes et autres. D'autre part, la DGEJ met en œuvre les mandats de protection institués par la Justice de Paix.

La Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ) a la responsabilité d'assurer la protection et le bien-être des mineur·e·s dans le canton de Vaud. Le système cantonal suit une procédure bien établie basée sur le cadre légal.

International

- › La Convention relative aux droits de l'enfant, adoptée par les Nations Unies en 1989

Fédéral

- › La Constitution fédérale (art. 11 Cst)
- › Le Code civil (art. 307 ss CC)
- › L'Ordonnance fédérale sur le placement d'enfants (OPE) de 1977
- › La Loi fédérale sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ) de 2011

Cantonal

- › La Loi sur la protection des mineurs (LProMin) de 2004 et son Règlement d'application (RLProMin) qui établissent que tout enfant en danger dans son développement physique, psychique, affectif ou social, doit recevoir une protection adéquate
- › La Loi sur la promotion et le soutien aux activités de jeunesse (LSAJ) de 2010
- › Les lignes directrices de la politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse adoptées par le Conseil d'Etat en 2017

Perspectives 2025

À l'horizon 2025, la Direction générale de l'enfance et des jeunes (DGEJ) continuera d'œuvrer avec détermination et à renforcer son action en faveur des enfants et des jeunes, en s'appuyant sur ses trois missions: la prévention, la participation et la protection. Ces trois axes guideront les projets et initiatives à venir, en réponse aux nouveaux enjeux socio-éducatifs auxquels sont confrontées les jeunes générations.

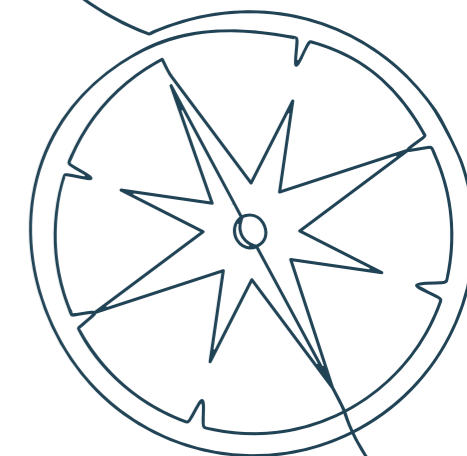
Pour la prévention, il s'agira d'anticiper les risques et d'accompagner les enfants et jeunes dans leur parcours de vie. Le lancement d'une stratégie de promotion de la santé et de la prévention auprès des enfants et des jeunes à l'échelle cantonale est prévu, incluant les écoles, les institutions, l'aide sociale et les professionnel·le·s de la santé. Les thématiques de santé mentale, de prévention des abus et de lutte contre le harcèlement et l'intimidation entre pairs feront l'objet d'une attention particulière.

En ce qui concerne la participation, la DGEJ poursuivra le développement d'initiatives visant à encourager la participation active des jeunes à la vie sociale et citoyenne. À travers notamment la Session cantonale des jeunes qui aura lieu en mars 2025, les jeunes pourront continuer à exprimer leurs attentes, leurs préoccupations et leurs idées sur les politiques qui les concernent.

Dès 2025, le déploiement de la nouvelle politique socio-éducative en matière de protection visera en particulier à stabiliser les institutions, à développer les mesures ambulatoires et à mieux répondre aux nouveaux besoins des jeunes.

Les perspectives de la DGEJ s'inscrivent dans une dynamique d'amélioration continue des prestations et des dispositifs existants. L'objectif est que chaque enfant et jeune du canton de Vaud puisse grandir dans un environnement sécurisé, propice à son épanouissement et avoir la possibilité de participer à la vie en société.

MANON SCHICK, Directrice générale,
Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ)



Liste des partenaires subventionnés par la DGEJ

Participation

Association vaudoise du scoutisme (ASVd)

Association vaudoise des ligues d'improvisation (AVLI)

Centre Social Protestant (CSP Vaud), Jet Service

Centre vaudois d'aide à la jeunesse (CVAJ), Jaiunprojet.ch

Fédération vaudoise des jeunes campagnards (FVJC)

Formation Jeunesse Extrascolaire (FORJE)

Groupe de liaison des activités de jeunesse (GLAJ-Vaud)

Jeunesse et camp

Ma Jeunesse Suisse Romande

Voilà Vaud

Prévention

Association Appartenances

Association Arc-Echange

Association Atelier Ouvert

Association centre vaudois d'aide à la jeunesse

Association de la Croix-Rouge vaudoise

Association de la Maison Bleue

Association de la Maison des jeunes

Association de la Maison des Petits Pas

Association DIS NO

Association du Jardin Ouvert

Association ESPAS

Association Jardin des Parents

Association La Maison Ouverte

Association Maison Ou'Verte Riviera

Association Partenaire enfance et pédagogie (PEP)

Association romande CIAO

Fondation As'trame

Fondation Bellet

Fondation Cherpillod

Fondation Claudi Rusell-Eynard

Fondation de La Côte pour l'aide et les soins à domicile et la prévention

Fondation Ecole Pestalozzi

Fondation Enfance Emma Couvreur

Fondation Jeunesse et Familles

Fondation Malley Prairie

Fondation Petitmaître

Fondation Pro Juventute

Fondation REPR

Impact' Jeunes

Service social international - Suisse

Ville de Gland - Activ'action

Ville de Vevey - Mesure ADO

Protection

Association La Cigale

Association Le Châtelard

Association de la Croix-Rouge vaudoise

Association de la Maison des Jeunes

Association de la Maison d'enfants de Penthaz

Le Home-Chez-Nous

Association Maison d'enfants d'Avenches

Association Mobilet

Association OSEO Vaud

Association Démarche

Association REnfort Socio Educatif et Thérapeutique (RESET)

Association Sainte-Famille

Association SEMO Nord

Fondation accueil pour adolescentes

Fondation Bellet

Fondation Cherpillod

Fondation Claudi Rusell-Eynard

Fondation Dr. Combre

Fondation Ecole Pestalozzi

Fondation Enfance Emma Couvreur

Fondation Jeunesse et Familles

Fondation La Feuillère

Fondation La Pommeraie

Fondation La Pouponnière et l'Abri

Fondation La Rambarde

Fondation Petitmaître

Fondation Serix

Fondation St-Martin

Publications DGEJ

www.vd.ch/dgej



BROCHURE PROTECTION PARENTS

DIGITAL PAPIER

16 PAGES

FRANÇAIS, ANGLAIS, PORTUGAIS, ALBANAIS, ARABE



FRAIS DE PLACEMENT LA CONTRIBUTION EXPLIQUÉE AUX PARENTS

DIGITAL PAPIER

8 PAGES



CARNETS D'ADRESSES PETITE ENFANCE

PAPIER

60-70 PAGES

RÉGIONS: CENTRE, NORD, EST, OUEST



LIEUX D'ACCUEIL POUR ENFANTS ET PARENTS

DIGITAL PAPIER

4 PAGES



STATISTIQUES DGEJ 2023

DIGITAL

24 PAGES



DEVENIR FAMILLE D'ACCUEIL

DIGITAL PAPIER

16 PAGES



GUIDE SUR LES VIOLENCES DOMESTIQUES

DIGITAL PAPIER

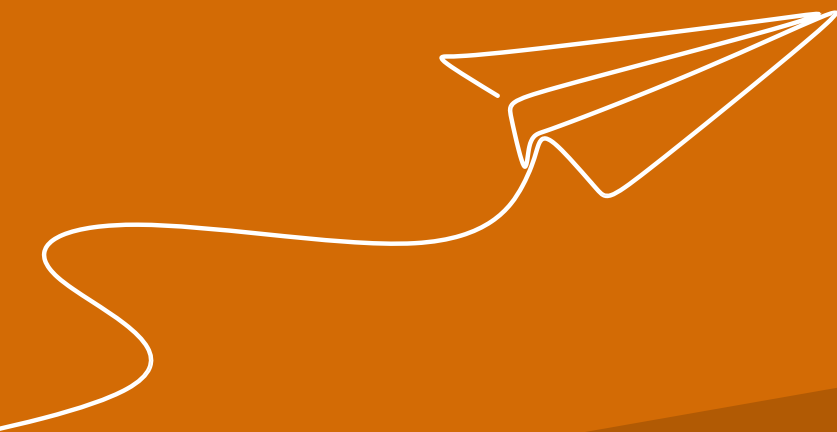
24 PAGES



BROCHURE CONSENSUS PARENTAL

DIGITAL PAPIER

16 PAGES



DÉPARTEMENT DE LA JEUNESSE,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SÉCURITÉ
Direction générale de l'enfance
et de la jeunesse

Av. de Longemalle 1
1020 Renens

Tél. 021 316 53 53
info.dgej@vd.ch
www.vd.ch/dgej

